

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Charles ROZOY	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. François NOWOTNY	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic - Avance de trésorerie 2020 - Convention

Le Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic (SMADL), créé à l'initiative du Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, et de la Région Bourgogne Franche-Comté, a pour but de développer et de pérenniser l'activité aéroportuaire ainsi que les activités connexes de l'aéroport de Dijon-Longvic.

À ce titre, pour la bonne exécution de sa mission, le SMADL doit poursuivre la réalisation des différents investissements inscrits dans le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD).

En 2020, ces derniers porteront essentiellement sur le renouvellement du système de balisage de l'aéroport (fiche action 1.3. du CRSD), pour lequel le calendrier des travaux a été légèrement décalé par rapport au planning.

Le coût prévisionnel maximal de cette opération, initialement estimé à 1,92 M€, puis à 1,86 M€ hors taxes entre 2019 et 2020, devrait finalement s'avérer inférieur à cette estimation, au vu des consultations actuellement en cours.

Pour faciliter l'articulation entre, d'une part les décaissements de fonds liés au règlement des entreprises qui auront en charge la préparation et la réalisation des travaux susvisés et, d'autre part, le rythme de récupération par le SMADL de la TVA correspondante et le versement des participations financières émanant de Dijon Métropole, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'État dans le cadre du CRSD, il est proposé que Dijon Métropole consente au SMADL une avance de trésorerie sans intérêts d'un montant de 400 000 € maximum, remboursable dès que la situation de trésorerie du SMADL le permettra.

Les crédits nécessaires au versement de cette avance de 400 000 € feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2020 de Dijon Métropole.

Enfin, il est précisé que l'avance de trésorerie accordée en 2019 au SMADL dans le cadre de la délibération correspondante du conseil métropolitain du 20 décembre 2018 n'a finalement fait l'objet d'aucun versement au cours de l'année 2019.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'accorder** une avance de trésorerie sans intérêts de 400 000 € maximum au profit du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic ;
- **de dire** que cette avance sera remboursée à Dijon Métropole dès que la situation de trésorerie du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic le permettra, en particulier à l'occasion de l'encaissement par celui-ci des participations financières attendues de la part de Dijon Métropole, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'État au titre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense ;
- **d'approuver** le projet de convention, joint à la délibération, entre Dijon Métropole et le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, précisant les modalités de versement et de remboursement de l'avance de trésorerie, et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. JOSÉ ALMEIDA)